

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18255 - 71ÈME ANNÉE

Etude d'impact de la fin des quotas sucriers sur la filière betterave-sucre

Les betteraviers pourront passer l'échéance 2017, et La Réunion ?

Ce mardi, le ministère de l'Agriculture a annoncé la publication d'un rapport d'impact sur la filière betterave-sucre de la fin des quotas sucriers en 2017. Un tel document montre la priorité accordée par Paris à la survie d'une filière qui produit en France plus de 5 millions de tonnes de sucre, dans 23 usines alimentées par 26.000 planteurs. L'étude estime que les betteraviers pourront tirer leur épingle du jeu grâce aux gains de productivité et à la hausse du rendement en sucre de la betterave. À quand une telle étude d'impact pour l'industrie de la canne à sucre à La Réunion ?



L'industrie réunionnaise résistera-t-elle à la concurrence mondiale ?

« Grâce à ses marges de progrès sur l'allongement des durées de campagne et à l'augmentation de la flexibilité dans la conduite du processus industriel entre production de sucre et d'alcool, la France a la capacité de rester le premier pays européen producteur de sucre et concentrer la majorité de l'augmentation de production de sucre en Europe post-2017 ». voici une des conclusions du rapport présenté mardi au ministre de l'Agriculture par Serge

Lhermitte, délégué ministériel aux entreprises agroalimentaires, et Thierry Berlizot, ingénieur général des Ponts, Eaux et Forêts. Cela laisse donc entendre que les producteurs de sucre vont réussir à passer le cap de la fin des quotas sucriers en 2017. Mais ce raisonnement ne s'applique qu'à la filière betterave-sucre de France. En effet, l'étude d'impact ne concerne pas la filière canne-sucre d'outre-mer. Elle n'a droit qu'à un point très bref, la proposition d'exclure les sucres

spéciaux de la négociation dans les accords commerciaux entre l'Union européenne et des pays tiers, compte tenu de la part des sucres spéciaux dans la production des outre-mer. Rappelons que cela concerne la moitié de la production réunionnaise, 100.000 tonnes, qui est écoulee sur un marché de niche. Dans le rapport, il est en effet indiqué que l'Union européenne continuera d'importer après 2017 500.000 tonnes de sucre roux de canne.

Les raisons de l'optimisme découlent des gains de productivité réalisés lors de la préparation de la réforme : « En France, les acteurs n'ont pas attendu cette réforme de 2006 pour se mettre en mouvement. Depuis les années 1990, ils mènent un processus continu de consolidation et de rapprochements industriels ayant permis de forger notamment deux pôles coopératifs solides : Tereos créé en 2003 suite à la fusion entre Union SDA et Union BS (structure ad hoc créée pour le rachat de Beghin Say) et Cristal Union, créé en 2000 par la fusion de 4 structures, qui fédèrent aujourd'hui au travers de leurs coopérateurs, 80 % des betteraves françaises, contre seulement 20 % il y a 30 ans ».

Au final, la France dispose à ce jour de 25 usines relativement concentrées dans les zones betteravières, accessibles en moyenne dans un rayon d'approvisionnement parmi les plus faibles d'Europe (30 à 35km

environ descendant même à 20km pour Lesaffre).

Si la réforme de 2006 a conduit certains pays européens à arrêter leurs activités sucrières, la France a pu maintenir (et même légèrement augmenter) son volume de production historique grâce à des acteurs industriels qui ont su faire évoluer leur stratégie industrielle pour s'adapter aux nouvelles contraintes. Cette stratégie a été possible en grande partie grâce à la consolidation opérée sur les années précédentes. Elle a permis de préserver la majorité des planteurs (y compris les non coopérateurs), des sites industriels et de la surface agricole associée, contrairement à tous les autres pays européens sans exception qui ont réduit leur production.

Les sucriers français ont rapidement utilisé les profits substantiels des années où le prix du sucre européen a atteint des sommets (plus de 700 €/T pour un prix de référence à 404 €/T) pour investir, renforcer leurs positions commerciales en Europe ou se diversifier dans le reste du monde.

Fermeture d'usines moins compétitives

Cette position tranche avec celle d'autres pays. « la situation va être en revanche plus complexe dans les pays européens qui sont d'ores et déjà aujourd'hui déficitaires, en raison notamment d'un rendement betteravier insuffisant, et qui ne parviennent pas à réaliser leurs quotas malgré des prix attractifs.

Aussi les productions locales comme le raffinage présent, sont susceptibles d'y disparaître à court/moyen terme. C'est notamment le cas en Grèce, partiellement en Italie, ou dans une moindre mesure en Finlande, en Hongrie, Lituanie ou Slovaquie

Les prix élevés du sucre du quota permettaient de préserver une marge substantielle pour chacun des acteurs intervenant dans l'opération. Mais ce mécanisme, déjà moins rémunérateur, voire coûteux, en 2014/2015 en raison de la forte réduction des prix européens, deviendra de toute façon caduc post-2017. Les arrêts d'usines et de la culture associée de betteraves correspondraient à une réduction de production locale potentielle de l'ordre de -0,3Mt à -0,7Mt maximum, quantité qui devrait pouvoir être largement couverte par les augmentations de production de sucre de betterave et d'isoglucose des pays les plus compétitifs sur ces produits. »

Et à La Réunion ?

Tout cela est bien inquiétant, car du côté de la filière canne-sucre réunionnaise, le principal problème soulevé est justement celui de la compétitivité. À La Réunion, le rendement de la canne est inférieur à celui de la betterave en France, à cela s'ajoute l'éloignement du marché européen qui renchérit le coût de production de la tonne de sucre de canne par rapport à la tonne de sucre de betterave. C'est pourquoi les professionnels de la filière relayés par les élus ont demandé à l'État de s'engager à compenser la différence de manière pérenne, sous la forme d'une subvention annuelle majorée de 38 millions d'euros, soit 128 millions d'euros par an.

Le rapport note que l'arrêt de la production sucrière dans les pays européens peu compétitifs constituera un manque à gagner qui sera facilement comblé par les hausses de production dans les pays les plus compétitifs comme la France. Le sucre réunionnais, c'est 0,2Mt, quel sera son avenir.

Sur ce point, le rapport reste bien évasif. Il cite néanmoins comme

atout le fait que les usines réunionnaises appartiennent à Tereos, alors que Cristal Union a investi aux Antilles. Ceci rappelle que tout dépendra de la stratégie des propriétaires d'usine : « la présence locale des deux coopérateurs français au travers des liens capitalistiques qui existent entre les sucreries de La Réunion et Tereos d'une part et la sucrerie de Gardel et Cristal Union d'autre part, qui disposent tous deux de positions dans le raffinage (site de raffinage de Brindisi avec Cristal Union ou site de raffinage d'Olmedo avec Tereos), sont de nature à rassurer sur la sécurisation des débouchés dans la durée. »

M.M.

Prix du sucre : le cours mondial nouvelle référence

Toute aussi intéressante est l'étude d'impact liée au prix : « la pression concurrentielle va être nettement renforcée sur le segment du marché alimentaire où le mécanisme des quotas conduisait à maintenir une forme de non-agression mutuelle entre les acteurs compte tenu du fait que toute part de marché prise à un concurrent impliquait d'en céder une partie équivalente par ailleurs pour respecter son volume de quota, sous peine de lourdes pénalités. Dans ce contexte, tiré à la hausse par cette limitation de la concurrence et le phénomène de rareté lié à un volume de quota inférieur à la consommation européenne, le prix du sucre du quota était guidé par le niveau d'importation nécessaire pour répondre au besoin intérieur. Ce phénomène de rareté imposé par le quota explique en grande partie la déconnexion qu'il a pu y avoir entre sucre européen et cotation sur les marchés internationaux ».

Changement total dans moins de deux ans. « Post-2017, compte tenu de l'évolution d'un marché du sucre européen qui deviendra exportateur net, et des acteurs qui devront trouver des débouchés à la hauteur d'une production de sucre alimentaire non plafonnée, la clé principale influençant la détermination des prix intérieurs ne sera plus le niveau de la demande, redevenant structurellement inférieure à la production, mais la capacité des producteurs à valoriser au mieux la dernière tonne de sucre produite. La clé sera donc l'arbitrage que pourra faire le producteur quant au choix de destination de sa dernière tonne de sucre produite une fois le marché intérieur couvert. »

D'où ce que les auteurs du rapport appelle une « reconnexion aux cours mondiaux ».

La fixation du prix européen du sucre alimentaire basculera dès lors sur une logique de parité à l'exportation : il y aura corrélation entre le niveau de valorisation du sucre sur le marché intérieur, et son niveau de valorisation offert à l'international, en lien direct avec la cotation du sucre blanc au marché de Londres (le marché de New York cotant lui le sucre brut).

Édito

L'Union du PCR et du Progrès bouleverse le paysage politique et électoral

Il y a 3 mois de cela, la situation électorale était figée entre 3 "têtes": Didier Robert, Huguette Bello et Thierry Robert. Le seul enjeu résidait entre les 2 derniers. L'opinion était priée d'attendre le « prochain sondage ». Nous étions plus dans une course de chevaux où triomphe le jeu de pronostics que dans une élection où le débat démocratique doit primer. A deux mois du scrutin, c'est l'union engagée entre le PCR et le mouvement du Progrès qui interroge.

Le JIR et IPR ont consacré un papier au PCR, cette semaine. Le premier note que Paul Vergès a "planté" le PCR, obligé d'après lui de se raccrocher au Progrès. Le deuxième comptabilise « les contradictions » entre le PCR et ses alliés. Les 2 papiers ne sont pas favorables au PCR. Ils interviennent juste après le premier meeting de cette union dimanche, un succès qui les perturbe. Et, si leurs pronostics savamment orchestrés depuis un an étaient remis en cause ? Bizarrement, c'est le PCR qui retient leur attention alors que sa mort était déjà annoncée. Un ultime "sondage" aurait pu montrer que c'est vrai puisque l'opinion considère à 99 % que le PCR est mort. Alors pourquoi perdre son temps avec ce qui leur semble une erreur de casting ?

Le meeting de Sainte Suzanne a fait apparaître 3 choses. 1) Ce fut un succès indéniable. En tout cas, la manifestation soutenait la comparaison avec d'autres. Le rédacteur en chef du Quotidien a constaté une dynamique depuis le meeting du Progrès à Grand Bois. 2) Ce fut une consécration de l'Union, car il ne manquait personne à l'appel. A la fin, sur le podium, ce fut même la plus importante densité de parlementaires réunionnais au mètre carré. 3) enfin, il y avait une ambiance de fête authentique qui emporte les cœurs et consolide les convictions.

Est-il étonnant qu'au lendemain de son papier sur le PCR "planté" par son fondateur, selon

l'éditorialiste du JIR, le même auteur s'interroge sur le manque d'enthousiasme de la droite "unie"? Avez-vous remarqué que le soir du meeting de Sainte-Suzanne, Réunion 1ère TV a mis Annette en plateau alors qu'il n'est pas candidat. Aucun invité de l'Union ! Pourquoi la droite unie de Robert et la gauche désunie de Bello, sont-elles si perturbées ?

La raison est très simple. Le meeting de Sainte Suzanne a consacré la naissance d'une mouvance politique sur une génération, portée par 2 piliers. Le JIR et le Quotidien ont bien saisi l'événement et ont titré lundi sur un engagement de 20 ans. Tout était dit sur le contenu et sur la méthode. Original. Un Comité de Parrainage présidé par Paul Vergès, une liste aux Régionales pilotée par Patrick Lebreton et un programme commun à peaufiner. L'instant était historique. Patric Lebreton ne l'a pas raté en proclamant qu'il était "irresponsable" de prôner le développement durable de La Réunion tout en cherchant à tuer le PCR.

A 60 jours de l'ouverture officielle de la Conférence mondiale sur le Climat, à Paris, Le PCR et surtout Paul Vergès, personnellement, apportent dans ce débat qui nous concerne directement un demi siècle de réflexion, d'engagement et d'actions concrètes. C'est cela l'enjeu principal des élections régionales qui s'ouvriront, le 6 décembre. Alors, quel est le bilan des autres et la contribution de leurs organisations, en matière de développement durable ? Bello et Robert sont dépassés par ces enjeux imposés par l'Union PCR-Progrès.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

La lutte pour le retour aux Chagos bat son plein

Belle manifestation des Chagossiens devant l'ambassade britannique

La lutte des Chagossiens pour le retour aux Chagos a connu ces derniers jours un nouveau temps fort. Lundi dernier, le Groupe Réfugiés Chagos a organisé une belle manifestation devant l'ambassade britannique à Port-Louis. Les revendications exprimées par des pancartes portées par les manifestants ont dû parvenir jusqu'à Londres, vu la force de la mobilisation : une présence qui n'a pas faibli depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi, avec un roulement d'équipes de femmes et d'hommes tous unis pour crier leur douleur de l'exil et leur refus de l'injustice. Cette journée du 28 septembre 2015 restera comme une date marquante dans la longue histoire de la résistance chagossienne.



« Nous appartenons aux Chagos et les Chagos nous appartiennent »

Les mots d'ordre qu'on peut lire sur les pancartes ne peuvent que susciter notre solidarité avec la cause des Chagossiens qui se battent avec une détermination admirable : « Nous appartenons aux Chagos et les Chagos nous appartiennent », « Tout être humain a le droit de vivre sur sa terre natale », « Tout ce que nous voulons, ce sont nos droits fondamentaux », « Jour après jour nos aînés disparaissent, HONTE au gouvernement britannique », « Tous les peuples du monde ont leur culture et leurs traditions. Respectez la culture et les traditions des Chagossiens », « Les Chagossiens sont les vrais gardiens de l'environnement des Chagos », « Le temps est venu de laisser les Chagossiens retourner chez eux ! »

Deux jours avant cette manifestation, s'était tenue à Port-Louis une

rencontre très importante entre les Chagossiens et le représentant du Foreign Office délégué par le gouvernement de Londres. Quelque 450



Les manifestants l'ont crié avec force devant l'ambassade britannique : « Le temps est venu de laisser les Chagossiens retourner chez eux ! »

personnes ont participé à cette réunion. Olivier Bancoult et nombre de ses camarades ont expliqué avec précision pourquoi ils ne ressentent que du mécontentement vis-à-vis des conditions que voudrait imposer la Grande-Bretagne pour leur retour aux Chagos. Des conditions inacceptables pour les Chagossiens qui veulent revenir aux Chagos dans un cadre ouvert sur l'avenir et respectueux de leur identité.

Contacté hier soir, Olivier Bancoult a dit attendre avec une grande vigilance les suites des événements. « On va voir la réaction britannique, mais on est prêt à renforcer la mobilisation ».

Alain Dreneau
(Comité Solidarité Chagos
La Réunion)

Baisse des dotations, explosion de l'urgence sociale, défis à venir**Discours de rupture au Département**

Le Conseil départemental tenait hier une séance plénière avec à l'ordre du jour la présentation des orientations de la mandature. L'examen était précédé de l'adoption de trois motions à l'unanimité.

Les conseillers départementaux étaient réunis hier en séance plénière pour examiner notamment les orientations de la mandature. Le suivi de l'ordre du jour a été précédé par la lecture et l'adoption à l'unanimité de trois motions présentées par le groupe majoritaire.

La première est une nouvelle protestation contre la baisse des dotations de l'État aux collectivités. La seconde demande la renationalisation du Revenu de solidarité active (RSA). La situation financière des Départements est si grave qu'une dizaine ne pourront plus payer le RSA cette année, une trentaine l'année prochaine et soixante l'année suivante. Fin 2015, l'État devra 800 millions d'euros au Conseil départemental à cause de compensations financières non perçues. Adoptée à l'unanimité selon la procédure d'urgence, la motion sera adressée au gouvernement.

Le dernier texte plaide pour la revalorisation du plafond donnant droit à une aide ménagère. Là aussi, l'unanimité a été obtenue.

Pour la renationalisation du RSA

Avant de présenter les orientations de la mandature, la présidente du Conseil départemental a rappelé le contexte. 70 ans après la fin du statut colonial, c'est un tournant. « Nous sommes à un moment capital de notre histoire, il n'y a plus d'argent, faire des économies », dit-elle en substance, « nous devons réfléchir avant d'agir, nous vivons la fin d'un modèle où les transferts étaient encore possibles. Si l'État doit faire des économies, il ne doit pas le faire sur le dos des collectivités ». C'est la fin de ce modèle d'un État et de collectivités riches.

Nassimah Dindar appelle à construire La Réunion d'aujourd'hui et de demain, La Réunion de 2020 et de 2030. « Celle qui positionnera résolument notre île dans son génome du grand océan Indien, fière de son appartenance à la France, à l'Europe, fière de sa terre africaine, de son attachement à sa terre indienne, terre chinoise.

Elle a ensuite souligné que le Département est une collectivité structurante, au service des plus vulnérables, « de notre jeunesse réunionnaise. »

La société réunionnaise a évolué. Le taux de chômage augmente tout comme le nombre de bénéficiaires du RSA. Le système laisse un Réunionnais sur deux sur le bord du chemin. La famille réunionnaise se disloque.

Nassimah Dindar plaide pour la transformation du Parc national en Parc régional afin que les Réunionnais aient des pouvoirs de décision. Une initiative applaudie par André Thien Ah-Koon.

« Irriguer une nouvelle vision de développement »

« Face à ces enjeux, nous n'avons d'autre choix que de changer de paradigme, de changer de logiciel, de changer de posture pour construire et irriguer une nouvelle vision de développement ». Elle place la terre et le Réunionnais comme les matières premières de ce

développement qu'elle appelle de ses vœux.

Sur cet aspect institutionnel, André Thien Ah-Koon a soutenu l'idée de la présidente de la création d'une nouvelle micro-région, les Hauts. Il a aussi demandé un usage plus équitable de l'eau de l'irrigation, sachant que Le Tampon apporte 50 % de la production maraîchère, de la viande et des fleurs à La Réunion. « La soumission a des limites », a-t-il dit, affirmant que la DEAL agit trop comme un organe de contrôle des maires et des élus.

Après cet échange, la présentation des orientations de la mandature a commencé. Elle était effectuée par les directeurs de service du Conseil départemental.

M.M.**Michèle Caniguy appelle à écouter les travailleurs sociaux**

Michèle Caniguy a pris la parole pour souligner les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux du Conseil départemental. « J'ai vu des familles déchirées, des agents dépassés en grande détresse, submergés par les tâches de gestion », a-t-elle dit.

Selon elle, la réorganisation éloigne les travailleurs sociaux de leur cœur de métier. « Que devient la capacité à se projeter comme acteur du changement ? »

La réorganisation territoriale n'a pas entraîné une amélioration de l'accompagnement des travailleurs sociaux, poursuit-elle. Ces derniers font part d'un sentiment d'isolement. Ils déplorent un manque de disponibilité des cadres. Les orientations votées par les élus sont malmenées.

« La collectivité territoriale a-t-elle les moyens de ses ambitions ? », interroge la conseillère départementale. Elle déplore une montée des logiques gestionnaires au détriment de celle de l'accompagnement social.

« Il s'agit de faire face à l'urgence sociale, de rechercher la cohérence sur le territoire », dit-elle. Michèle Caniguy souhaite que les travailleurs sociaux puissent apporter davantage leur contribution, chaque professionnel compte. Ils ne doivent pas être de simple exécutants, mais des acteurs à part entière.

Nassimah Dindar a proposé à Michèle Caniguy d'intégrer les réunions des responsables administratifs qui s'occupent de ce dossier. Une lettre de mission sera émise dans ce sens.

Le projet de loi de finances confirme le cap du social-libéralisme

Budget 2016 : 16 milliards d'économie dont 3,5 milliards à la charge des collectivités

Le Conseil des ministres a adopté hier le projet de loi de Finances pour 2016. Le Budget 2016 se base sur une hypothèse de croissance de 1,5 %. Il prévoit 16 milliards d'économies. Voici les annonces faites hier à la sortie du Conseil des ministres.



Le projet de Budget 2016 confirme une nouvelle baisse des dotations versées aux collectivités. L'investissement en souffrira et donc l'emploi dans le BTP.

« Les entreprises bénéficieront, comme prévu, de baisses de prélèvements d'un montant total de 33 milliards d'euros en 2016, à travers le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le Pacte de responsabilité et de solidarité et les mesures prises dans le cadre des plans de soutien à l'investissement et aux très petites entreprises et petites et moyennes entreprises (TPE/PME).

Les impôts des ménages poursuivront également leur baisse : un nouvel allègement d'impôt sur le revenu, d'un montant de 2 milliards d'euros, bénéficiera, en 2016, à 8 millions de ménages, dont 3 millions

n'avaient pas été concernés par les précédentes baisses d'impôt sur le revenu. Le gain sera de l'ordre de 200 à 300 euros pour un célibataire et de 300 à 500 euros pour un couple. En deux ans, 5 milliards d'euros de baisses d'impôt sur le revenu auront donc bénéficié à 12 millions de ménages, soit deux tiers des contribuables. C'est donc bien le cœur des classes moyennes qui verra son impôt sur le revenu baisser.

Ce sont ainsi 16 milliards d'euros d'économies au total qui seront mises en œuvre en 2016, et 50 milliards sur la période 2015-2017.

Cet effort est mis en œuvre par l'en-

semble des administrations publiques. Sur le budget de l'État, la dépense est revue à la baisse de 1,3 milliards d'euros par rapport à la loi de programmation des finances publiques. Des réformes structurelles sont mises en œuvre sur les dépenses d'intervention de l'État, à travers les réformes des aides au logement et des modalités de revalorisation des prestations.

Les collectivités locales sont incitées à diminuer leurs dépenses de fonctionnement, à travers la baisse des concours de l'État qui représentera 3,5 milliards d'euros. Parallèlement, l'investissement local est soutenu par la mise en place d'un fonds d'un milliard d'euros.

Enfin, les mesures d'économies sur la sécurité sociale présentées en projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 reposent notamment sur l'abaissement de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie à 1,75 %, la montée en charge des mesures adoptées sur la branche Famille et par une gestion plus efficace des caisses de sécurité sociale.

Au total, le déficit de l'État est de 73 milliards d'euros en 2015, en baisse de 1,4 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale, grâce aux mesures de baisse des dépenses et, plus particulièrement, à la réduction de 0,7 milliard d'euros des dépenses par le décret d'annulation de crédits du 9 juin dernier. »

À deux mois de la COP21

Ségolène Royal présente ses mesures contre la pollution de l'air

La ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a présenté mercredi 30 septembre au Conseil des ministres son plan d'action pour améliorer la qualité de l'air. Les principales mesures de la ministre portent sur le processus de décision de la circulation alternée en cas de pic de pollution, des vignettes classant les voitures polluantes et la valorisation du vélo.

Des voix se sont élevées contre la ministre qui n'a rien proposé pour réduire l'écart entre la fiscalité du diesel et celle de l'essence. Selon *Le Monde*, une « exonération progressive de la TVA sur les véhicules essence est en discussion », a assuré son entourage. Cette dernière a affirmé vouloir « une écologie uniquement positive. Pas de stigmatisation, pas d'écologie punitive ».

Instauration facilitée de la circulation alternée

La ministre a surtout annoncé une réforme du processus de décision en cas de pics de pollution. « Désormais, les décisions pourront être prises dès qu'il y a l'alerte de pollution et plus seulement lorsqu'on constate la pollution », a indiqué Ségolène Royal ce mercredi 30 septembre sur France 2. Cette dernière a expliqué que « jusqu'à présent, la circulation alternée ne pouvait être décidée qu'une fois l'épisode de pollution constaté ».

Désormais, un comité local rassemblant des élus locaux, des associations, des citoyens « donnera son avis et sera associé à cette décision », a ajouté la ministre de l'Écologie. Ainsi, la circulation alternée ou encore des limitations de vitesse sur le périphérique de Paris seront désormais mises en place dès l'annonce d'un épisode de pollution et non plus une fois que ce dernier est constaté, comme aujourd'hui.

Si le pic perdure, la mesure pourra être maintenue sur plusieurs jours, sans qu'il faille chaque jour réenclencher le processus de décision. La Mairie de Paris grince des dents, car elle souhaite une automatisation de la mesure dès lors que le seuil d'alerte est atteint, tandis que le

gouvernement reste plus réticent. En effet, en mars, Ségolène Royal avait considéré qu'« empêcher quelqu'un de prendre sa voiture, c'est une mesure privative de liberté », qui doit être « justifiée ».

Des certificats de qualité de l'air expérimentés

La ministre a également mis en avant le dispositif des « certificats sur la qualité de l'air ». Il s'agit de pastilles de couleur qui classeront les véhicules en fonction de leur niveau de pollution. Sept nouvelles classes sont créées, mais seules les quatre premières catégories auront une vignette, alors que les voitures électriques bénéficient du classement le plus favorable. « Nous n'allons pas imposer aux personnes qui ont un véhicule très ancien et polluant d'apposer un certificat sur leur pare-brise. Il ne s'agit pas de stigmatiser. Et en milieu rural cela n'aurait aucun sens », a expliqué la ministre France 2.

Une phase d'expérimentation est prévue afin de faciliter la mise en place de ce dispositif dans les grandes villes de « zones à circulation restreinte », où seuls les véhicules les plus propres seront autorisés à circuler. Les certificats de qualité de l'air ne seront opérationnels dans toute la France qu'en janvier 2016.

Inciter à prendre le vélo

Ségolène Royal a confirmé la création d'une indemnité kilométrique vélo, prévue par la loi de transition énergétique. Celle-ci s'élèvera finalement à 25 centimes par kilomètre.

Cette aide sera versée par les entreprises volontaires aux salariés effectuant en vélo leur trajet domicile-travail.

« Les employeurs qui verseront cette indemnité ne payeront pas de cotisation sociale sur cette indemnité et ceux qui la reçoivent ne paieront pas d'impôt sur cette indemnité », a précisé la ministre. Cette dernière a précisé que l'indemnité kilométrique vélo n'est pas cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement aux transports collectifs.

Pour l'association *Ecologie sans frontière*, les annonces gouvernementales sont « vides », car sans disposition en faveur d'un alignement du prix du diesel sur l'essence les mesures n'auront pas d'impact marquant sur la diminution des effets de gaz à effet de serre. D'ailleurs, « le problème de fond, c'est quand même le diesel ».

Le plan d'action présenté par Ségolène Royal comprend aussi la création d'une aide de 1.000 euros aux ménages qui remplaceront leur vieux appareil de chauffage au bois, vieux poêle ou foyer ouvert, pour des appareils moins polluants. Ce dispositif est inspiré de l'expérimentation menée dans la vallée de l'Arve, en Haute-Savoie, qui est fortement touchée par la pollution, et où le chauffage au bois est un usage courant.

Les épandages agricoles sont aussi visés. Le fonds de financement de la transition énergétique comprend une enveloppe de 10 millions d'euros pour faciliter les techniques d'épandages plus vertueuses et l'usage de pesticides moins polluants.

@celinetabou

Le sacre du banian du Port

À l'issue du concours organisé conjointement par l'Office National des Forêts (ONF) et par le magazine mensuel "Terre Sauvage", le banian du rond-point de la Glacière au Port vient d'être consacré « second arbre de l'année 2015 ». La Réunion tout entière se trouve ainsi honorée. Cet heureux événement nous fournit l'occasion de revisiter une page de notre passé.

Il faut savoir que le banian du Port a été planté le dimanche 9 juin 1974 par les jeunes du Front de la Jeunesse Autonomiste de La Réunion (FJAR) lors de son 3e congrès, qui s'est tenu les 8 et 9 juin 1974 au gymnase Louis Payet du Port en présence de :

- 500 jeunes venus de toute l'île ;
- Paul Bérenger, leader du Mouvement Militant Mauricien (MMM) ;
- Paul Rabemananjara, délégué des jeunes de Madagascar ;
- Paul Vergès, maire du Port et secrétaire général du PCR, fondé le 18 mai 1959 ;
- Wilfrid Bertile, maire de Saint-Philippe et secrétaire général du Parti Socialiste Réunionnais (PSR), fondé le 1er octobre 1972.

Le congrès du FJAR au Port se tient après les rencontres historiques auxquelles cette organisation – fondée le 20 août 1967 et dirigée par Élie Hoarau, assisté notamment de Lucet Langenier – a participé aux côtés d'autres organisations autonomistes des 4 Départements d'Outre-Mer, ainsi que des partis et organisations de gauche de France. Ces rencontres se sont déroulées notamment au Morne-Rouge en Martinique en 1971 et à Paris en 1972. Celles-ci ont débouché sur des conclusions reprises par le "Programme commun de gouvernement" de la gauche française signé à Paris le 12 juillet 1972.

Précisons que la mobilisation des jeunes du FJAR s'intensifie après l'élection présidentielle du 19 mai 1974, qui donne à François Mitterrand, candidat de la gauche unie, la majorité à La Réunion. Contrairement en France, où il est battu par Valéry Giscard d'Estaing.

Une telle victoire réunionnaise explique le climat de ferveur dans lequel se déroule le 3e congrès du FJAR, dont le programme prévoit la plantation de 3 banians au rond-point de l'Étoile, le dimanche 9 juin à 8 heures. Trois banians, qui, au fil des ans, ne formeront qu'un seul arbre, symbolisant la communauté de destin des trois îles de l'océan Indien représentées au congrès.

La plantation se fait devant un nombreux public au rond-point de l'Étoile, qui sera rebaptisé un peu plus tard pour être dénommé rond-point de la Glacière. Cela mérite une explication qui ne peut manquer d'intéresser les Portoïses et les Réunionnais en général.

Il nous faut rappeler que la glacière du Port est la première usine fabriquant de la glace à La Réunion. Si cette usine a été implantée au Port peu après l'ouverture du port-Ouest en 1886, c'est essentiellement parce qu'il fallait approvisionner en glace les bateaux faisant escale à La Réunion. Le chauffage des chaudières de cette glacière nécessitait quotidiennement jusqu'en 1914 des tonnes de bois provenant des Hauts de l'Ouest du pays. Afin de mettre un terme au dangereux déboisement de cette région, une usine hydro-électrique – encore visible aujourd'hui – fut construite sur la rive gauche de la rivière des Galets. Cette usine produisait l'électricité nécessaire non seulement à la gla-

cière, mais aussi à l'éclairage de la ville. Les abords de la fabrique de glace se garniront rapidement de paillotes et seront désormais « le quartier de la Glacière ».

Ce quartier n'eut qu'une brève existence car après la révolution malgache de 1972, la France dut évacuer la base navale de Diego-Suarez, qui s'installa alors au Port dès 1973. Cette année-là, les bâtiments de la Marine nationale vinrent occuper la darse Nord du Port et le « quartier de la Glacière » fut choisi comme lieu d'implantation de l'Unité marine abritant le commandement et divers services, qui fonctionneront provisoirement dans un gros village de tentes édifié sur l'aérodrome du Port en attendant le relogement des familles du quartier de la Glacière.

Ce relogement à l'extrémité Est de la ZUP (Zone urbaine prioritaire) sera effectif en mai 1978. S'ouvre alors le chantier de la Marine nationale, dont la première tranche est livrée en 1980. Voilà brièvement exposé ce que nous rappelle aujourd'hui le « géant fascinant » du rond-point de la Glacière.

Eugène Rousse

Félicitations aux Guyanais

Et c'est le fromager de Guyane qui a recueilli le plus d'adhésions.

La Guyane compte 250 000 habitants.

La Réunion 850 000 c'est-à-dire 600 000 habitants de plus.

Et c'est l'amour des Guyanais pour leur fromager qui a suscité le plus d'enthousiasme et le plus de soutiens tant en nombre absolu qu'en pourcentage.

Alors, inclinons-nous devant une telle ardeur et souhaitons au fromager de Guyane une longue vie et beaucoup de succès tant auprès des Guyanais(es) que des visiteurs et de tous les autres qui, sur la planète, se soucient de la préservation de la forêt, d'Amazonie notamment.

Merci à vous toutes et tous qui avez soutenu le banian du Port.

Jean

C'en est trope !

Fermeture pour cause d'inventaire

Tout le monde se souvient de l'anamorphose du crâne en forme de sexe féminin d'Holbein (à moins que cela ne soit le contraire). La nouvelle de Henry James a quelque chose de cela : « Le Motif dans le tapis » est une anamorphose littéraire en ce sens que l'auteur promeut l'acte d'écriture comme un acte soutenu de dissimulation, et celui de la lecture, comme un acte de dévoilement maintenu qui confine à ce que l'on peut appeler le « petit bonheur ». Entendons-nous bien, l'anamorphose, c'est le regard qui se voit. Et qui se montre. Tout est dans l'homonymie que propose le titre de la short story : cela est tapi dans le tapis. Et ce qui est tapi, c'est l'image, c'est-à-dire la métaphore – qui est davantage, il faut nuancer, le revers de l'image que l'image elle-même.

Marcher, le personnage de « La Bête est dans la jungle », est comme le narrateur du « Motif dans le tapis », victime de la métaphore : du deus absconditus de la métaphore in absentia. Cela est d'autant plus amer que ce qu'il ne trouve pas dans la forêt vierge se tapis dans le banal, dans le quotidien, au plus profond, il a à retrouver l'aiguille de sa vie dans la botte de foin de l'existence.

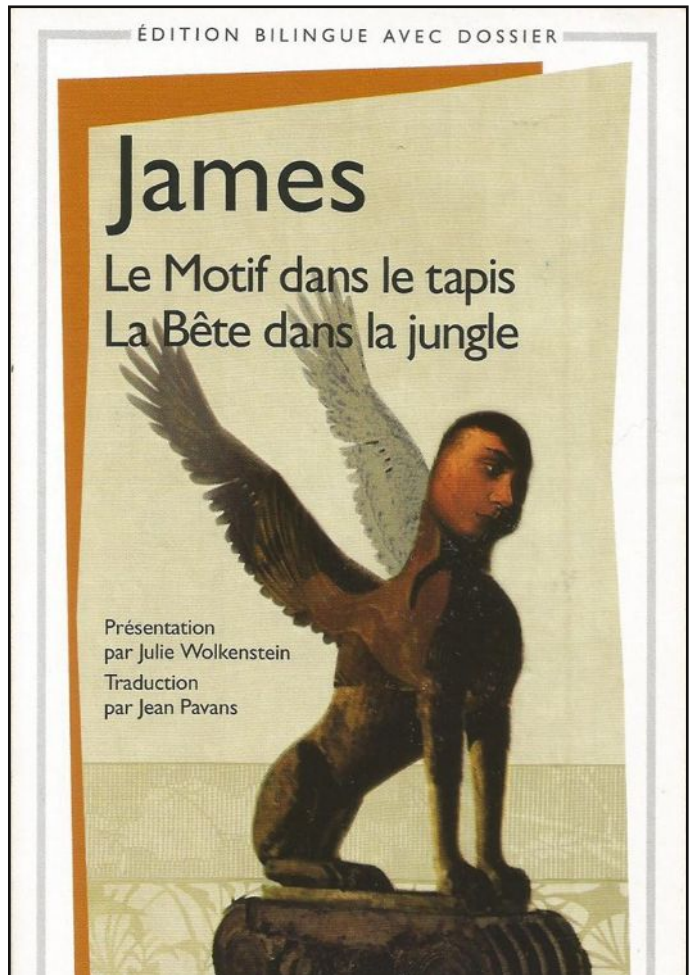
La littérature n'est pas la vie, nous dit James, mais elle peut en être le substrat, et toujours sa métaphore. Métaphore et anamorphose, ensemble.

Jamais le « poète de la récalcitrance de l'image », Henry James, n'aura mené aussi loin des récits au carré, c'est-à-dire un récit sur le lecteur lisant. Il a choisi pour cela un sujet qui s'effondre sous son propre poids. Un peu comme le « Bartleby » de Melville. C'est une passion pour la littérature qui dissimule quelque chose de très froid, une énigme à jamais irrésolue.

Ma nièce me disait jadis à Noël, tandis que nous admirions les étrennes disposées sous le sapin : « Ce qu'il y a de plus beau et de plus excitant dans le cadeau, c'est le papier d'emballage ». Avec James, cela fait procédé, à ceci près qu'il n'y a rien sous l'emballage. Le romancier ne glorifie rien tant que le silence de l'œuvre. James parlait à ce titre de « l'intensification du rien » : non pas l'intensification du réel, mais de l'exact opposé : du rien, gageure littéraire.

Il adopte alors la position du gardien de Musée offusqué par la vulgarité des visiteurs... qui interdit aux touristes d'entrer. Jeune étudiant, et gardien de musée estival, alors que j'avais apostrophé un touriste qui grattait de sa clé de voiture la toile de David, le Couronnement de l'Empereur au Château de Versailles, il me fut répondu que c'était « pour voir si c'était un vrai ». À une seconde remarque de ma part, je me vis répondre : « Et alors ? Je suis Français : c'est mes impôts, ça !... J'ai le droit ! »

Tout le problème du lecteur posé par James est de savoir s'il est à la hauteur. Car l'écueil majeur du lecteur passionné, n'est-ce pas ?, c'est de se retrouver dans les habits de Bouvard et Pécuchet de la littérature, accro au seul bruit d'une machine verbale qui tourne à vide, dénué de lien avec la vie réelle. Car le personnage, le



Le Motif dans le tapis (et La Bête dans la jungle) de Henry James, en GF Flammarion, traduction Jean Pavans.

vrai personnage de ces fictions, est le lecteur, autant dire soi-même. Et quelle drôle de chose que de voir renversé l'ordre narratif, et de faire le héros le personnage du lecteur, pour en fin de compte, le prendre en otage. Et manifestement, la vision pessimiste du lecteur l'emporte, car il est celui qui échoue. Quant à la disposition du récit : la narration n'étant plus possible au cœur de la fiction, elle ne devient réalisable que du côté du lecteur qui part du conte pour le quitter et aller vers un réalisme en impasse. Il ne s'agit rien moins que d'un retour au miroir, au fantôme de soi. Le lecteur se reconnaît alors, comme l'écrit James, dans une de « ces dames maigres que l'on rencontre dans les temples du hasard »...

Cette esthétique du renversement fait de ces longues nouvelles une belle et grande demeure en bord de précipice au doux nom de « La Fin des temps ». Le paysage qu'on y contemple depuis ses fenêtres et son balcon est un éternel brouillard.

Jean-Charles Kiya-Angrand

Otè

Pa pou sogonn èk banna, zis an légzanp !

An déor kozé, kosa néna lé kab fé ? Si sé zis kozé pou la kom, konm koméraz, pou la sémantik konm i di, ni koné. Si sé kozé pou fé avans dovan, ni di, voui. Sépousa la konfèrans internasyonal si lo réshofman klimatik (lo 30 novanm ziska 11 désanm) la ba Paris, i dwa pa zèt ankor zis in tan pou kas lanbordir. Néna la finn pran in gran lavans si la Frans, parl pi nou èk nout koma sirkilatwar, talèr 350000 loto, nout rout si la mèr tousala. Minm si bann mové lang va di konm sa “i pé pa fé otroman”.

Mi sort war dann télé in roportaz si lo Costa-Rica. Ala in légzanp pou sak i roganiz la konfèrans cop 21 mwa désanm. Costa Rica, tout i koné, in péi lamèrik santral, li na zis 51 000 km², in dizyinm la Frans, inn ti pé mwin 5000000 zabitan é dan lo dominn zénérsi ronouvlab konm i di, li dam lo pyon bann gran minm. Li lavé promi pi an awar ditou co₂ an 2022, oïla li lé an avans si li minm, li produi déza san pour san son léstrisité èk aryink zénérsi ronouvlab.

Pétrol, sarbon, zénérsi fosil, kont pi pou zot. Konm dolo i mank pa, an gro lo léstrisité lé produi par bann zizinn ydrolik, (98 pour san la popilasyon lé branshé) lo rès lé konplété par zénérsi volkan èk zénérsi solèr. Sak néna la ba konm zénérsi néna osi isi, zénérsi ydrolik(dolo), zénérsi volkan nou néna, zénérsi solèr an poundiak, zénérsi lo van, la oul tousala. Sak lé posib la ba i dwa zèt posib isi vik nou néna minm rosours énérsi. Pa pou sogonn èk banna Zis an légzanp !

Justin

« In bonzour i korsh pa la boush »-in kozman pou la rout

Nout tout la fine antann lo kozman : « La politès lé né avan nou ». Dizon proverb moin la mark an-o la é sète mi sort marké, sé la mèm shoz... In manyèr pou dir san la politès, san sak bann vyé kréol i apèl l'onèt-té la poin d'bone vi an sosyété. Kan ou i ariv an parmi, ou i di bonzour. Lo moun i réponn aou bonzour é konmsa ou na out lésé-pasé pou rant dann ron. Kosa zot i anpans ? Arien ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! zot va oir ké rant-rant, ni pé z'ète, tazantan, dakor rantre nou. Bonzour z'ot tout !